

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

EUROCOPTER

Hélicoptères SA 315

Boîte de transmission principale - Roue conique (ATA 01, 63)

1. MATERIELS CONCERNES :

Hélicoptères SA 315 B, équipés de boîte de transmission principale (BTP) référencée 319A62-00-000.4 portant les numéros individuels suivants :

S/N M1242, M2194, M2516, NT3488, NT3563, 3.2888, 3.3091, 3-11336.

2. RAISONS :

Cette Consigne de Navigabilité fait suite à la découverte d'une crique sur la roue conique d'une BTP équipant un hélicoptère Alouette, pouvant entraîner une détérioration de la BTP, et, en conséquence, la perte d'entraînement du rotor principal et l'atterrissement en auto-rotation.

La Révision 1 de la présente Consigne de Navigabilité a pour but la prise en compte de la transformation du Telex Alert n° 01.32 en Alert Service Bulletin (ASB) n° 01.32, sans modification du contenu technique.

3. ACTIONS REQUISES ET DELAIS D'APPLICATION :

Au plus tard dans les 50 heures de vol qui suivent la date d'entrée en vigueur de l'édition originale de la présente Consigne de Navigabilité et sans dépasser le 31 décembre 2001, déposer la BTP et vérifier l'absence de criques sur les deux faces de la roue conique conformément aux directives décrites dans le § 2 de l'ASB EUROCOPTER Lama n° 01.32 cité en référence.

Rappel : Conformément aux prescriptions du manuel d'entretien :

1. Vérifier le bouchon magnétique après le dernier vol de la journée, sans dépasser 10 heures de vol entre deux inspections.
2. Vérifier le filtre à huile de BTP à des périodicités ne dépassant pas les 25 heures de vol.

| REF. : Alert Service Bulletin EUROCOPTER Lama n° 01.32.

| La présente Révision 1 remplace la CN 2001-149-044(A) du 16 mai 2001.

DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :

CN originale : Dès réception de la CNT 2001-149-xxx(A)
diffusée le 20 avril 2001
Révision 1 : 18 AOUT 2001